

CertiPhyto : Profitez de la phase d'expérimentation

Et obtenez gratuitement votre Certiphyto pour une durée de 10 ans

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La directive européenne 2006/0132 instaurant «un cadre d'action communautaire afin de parvenir à une utilisation durable des pesticides» a été adoptée début 2009.

activité de conseil

CE QUI VA CHANGER

A partir de 2014-2015, les professionnels (utilisateurs, acheteurs, distributeurs et conseillers) devront détenir le «Certiphyto». Entre septembre 2009 et juin

formation (un jour) à la sécurité et aux risques pour l'homme et l'environnement puis il se positionne. En fonction de ses résultats, soit il obtient le Certiphyto, soit une formation lui est prescrite en fonction de ses besoins identifiés. Une fois cette formation suivie, il obtient auto-

positionnement préalable il obtient le Certiphyto à l'issue de la formation.

FORMATIONS PREMIER SEMESTRE 2010

Le pôle formation de la Chambre d'Agriculture du Gers a été retenu pour participer à la phase d'expérimentation. Cette candidature commune avec la Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne a été élaborée dans le cadre de la mutualisation des moyens des Chambres d'Agriculture.

6 formations sont organisées sur le département pour participer à l'expérimentation dans le cadre de la voie D.

Cette formation respecte un référentiel reprenant 5 objectifs :

• **Objectif 1** : Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Mettre en place des mesures de prévention.

Réagir en cas d'intoxication.

• **Objectif 2** : évaluer les risques au niveau d'une entreprise ou de la zone à traiter dans une situation donnée

• **Objectif 3** : Définir une stratégie pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et en limiter les impacts sur l'en-

vironnement

• **Objectif 4** : Raisonner l'utilisation des produits phytopharmaceutiques puis organiser leur mise en oeuvre

• **Objectif 5** : appliquer des produits phytopharmaceutiques en minimisant les risques

Au delà de ce référentiel nous proposons un contenu innovant avec visites sur le terrain de sites modèles ou expérimentaux, échanges sur des pratiques permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Retrouvez le contenu de formation dans notre catalogue formation page 10.

10.046 - 01 et 11 février 2010 à Lectoure (semences)

10.044 - 08 et 16 février 2010 à Caussens (viticulture).

10.045 - 09 et 17 février 2010 à Riscle (viticulture)

10.042 - 16 et 23 février 2010 à Auch (grandes cultures sec)

10.043 - 18 et 24 février 2010 à Mirande (grandes cultures irriguées)

10.047 - 04 et 12 février 2010 à Saint Clar (producteurs ail).

Le nombre de places étant limité, nous vous rappelons que les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.



L'annexe 1 développe les thématiques de formation pour que « tous les utilisateurs professionnels, les distributeurs et les conseillers aient accès à une formation appropriée ».

La gestion des produits phytosanitaires est particulièrement d'actualité en France avec le plan Ecophyto 2018 du 10 septembre 2008 qui vise à diminuer l'utilisation des pesticides de 50 % à l'horizon 2018 et le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle II.

QUI EST CONCERNÉ

Trois catégories d'utilisateurs sont identifiées, soit près d'un million de professionnels :

• Des entreprises de distribution / produits phytopharmaceutiques ;

• Des entreprises et exploitations agricoles qui pratiquent l'application des produits ;

• Des organismes exerçant une

2010, le Certiphyto sera délivré pour une période de 10 ans. Par la suite, la durée de validité devrait être de 5 ans.

Le Certiphyto, c'est nouveau «Ce certificat sera identique pour tous mais il portera la «mention» de l'activité concernée (utilisation agricole, utilisations non agricoles, conseil, vente).

QUATRE VOIES D'ACCÈS POSSIBLES

• **Voie A** : La validation des acquis académiques (VAA) permettra une délivrance automatique du certificat au vu de certains diplômes, titres et certifications professionnelles, par activité et par catégorie de fonction (liste en cours de validation).

• **Voie B** : le candidat se positionne directement, sans passer par la formation (détermination de son profil et réponse à un questionnaire à choix multiples). Il obtient ou non le Certiphyto.

• **Voie C** : le candidat suit une

matiquement le Certiphyto .

• **Voie D** : le candidat suit une formation complète (de deux jours pour les agriculteurs), sans

